



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance d'ajournement tenue le 25 avril 2016, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 272 modifiant les règlements numéro 244 et 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour les exercices financiers 2015 et 2016.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 272 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 4^e JOUR DE MAI 2016

**Lucie Bourque
Greffière**